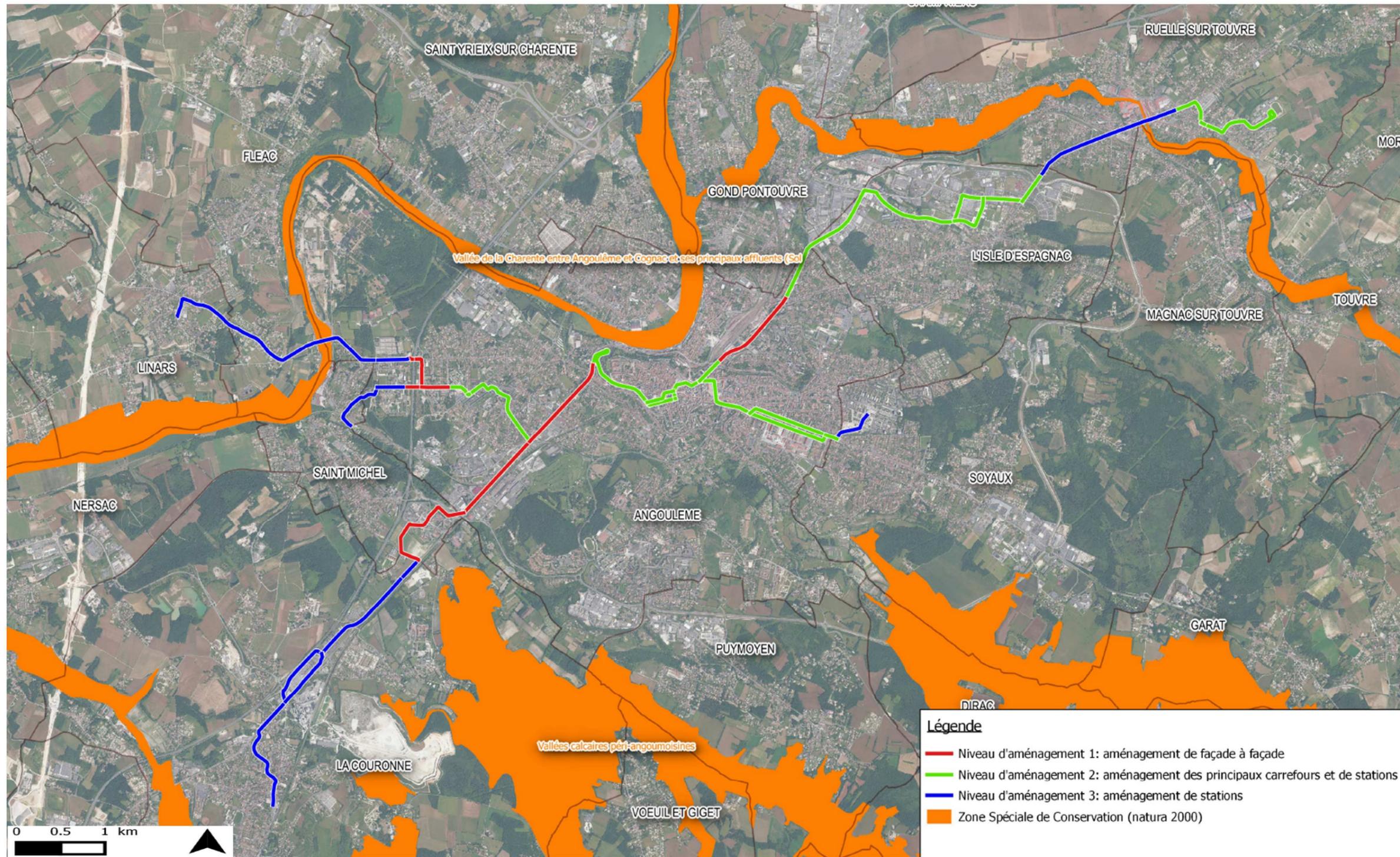


CHAPITRE VI – NOTE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET SUR LE RESEAU NATURA 2000

SITUATION DU PROJET DE BHNS VIS-A-VIS DU RESEAU NATURA 2000



Source : MEEM, DREAL

1. INTRODUCTION

Les deux itinéraires des lignes du BHNS franchissent respectivement la vallée de la Touvre sur la commune de Ruelle-sur-Touvre et la vallée de la Charente sur la commune d'Angoulême. **A ce niveau, les vallées sont intégrées au Site d'Intérêt Communautaire n° FR5402009 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents » (pSIC/SIC/ZSC).**

De même, ces itinéraires sont situés en dehors, mais à proximité relative du Site d'Intérêt Communautaire n°FR5400413 « Vallées calcaires péri-angoumoises » (pSIC/SIC/ZSC).

Cette note présente ainsi l'évaluation des incidences du projet sur les espèces et les habitats qui ont justifié la proposition d'intégrer ces sites dans le réseau NATURA 2000, au regard de leurs objectifs de conservation. Cette évaluation répond aux articles 6-3 et 6-4 de la Directive « Habitats » de 1992 transposée en droit français et codifiée dans le Code de l'Environnement (articles L. 414-4 et L. 414-7 et articles R-214-25, R.214-34 à R.214-39).

L'article L.414-4 du Code de l'Environnement précise en effet que « les programmes ou projets de travaux d'ouvrage ou d'aménagement soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative, et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site NATURA 2000, font l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site ».

2. DESCRIPTION DU SITE D'INTERET COMMUNAUTAIRE PROPOSE POUR LA VALLEE DE LA CHARENTE ENTRE ANGOULEME ET COGNAC ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS

2.1. Présentation générale

Le site couvrant au total 5 373 hectares intègre le lit majeur de la Charente et de ses principaux affluents et associe un ensemble de milieux originaux et de formations végétales générées par l'action des crues régulières du fleuve (crues chroniques importantes) : prairies naturelles humides, bas-marais, mégaphorbiaies et cariçaies, végétation aquatique et rivulaire des nombreux bras du réseau hydrographique, forêt alluviale à Aulne et Frêne....

Le site abrite une station de Brassicacée montagnarde, *Cardamine heptaphylla*, de grand intérêt botanique et se trouvant en contact phytocénotique original avec des peuplements purs de Chênes verts. Son intérêt floristique est renforcé par la présence de pelouses xéro-thermophiles, situées à l'Ouest de Soubérac qui abritent des populations importantes des 2 endémiques *Bellis pappulosa* et *Arenaria controversa* au sein de groupements végétaux eux-mêmes très originaux (*Sideritido guillonii-Koelerietum vallesianae var. à Bellis pappulosa* et *Lino collini-Arenarietum controversae*).

L'intérêt faunistique se concentre essentiellement sur les milieux aquatiques et marécageux avec la présence de la Loutre d'Europe, du Vison d'Europe et de la Cistude sur cette partie du fleuve Charente et de ses affluents. Par ailleurs, la *cladiae-phragmitaie* du Marais de Gensac qui représente un des exemples les plus vastes et les plus typiques de roselière turficole sur le plan régional, héberge les communautés animales remarquables inféodées à ce type de milieu (amphibiens, notamment).

La Charente est un couloir d'échange unique entre les différents noyaux de populations Vison d'Europe du Centre-Ouest atlantique.

Le tableau ci-après présente les principaux types d'habitats rencontrés sur le Site d'Intérêt Communautaire.

Tableau 65 – Classes d'habitat rencontrées sur le site

Classe d'habitats	Couverture (%)
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	39%
Autres terres arables	36%
Forêts caducifoliées	11%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	6%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	4%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2%
Pelouses sèches, Steppes	1%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1%
Forêts mixtes	0%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	0%

Source : INPN, FSD NATURA 2000

2.2. Habitats d'intérêt communautaire

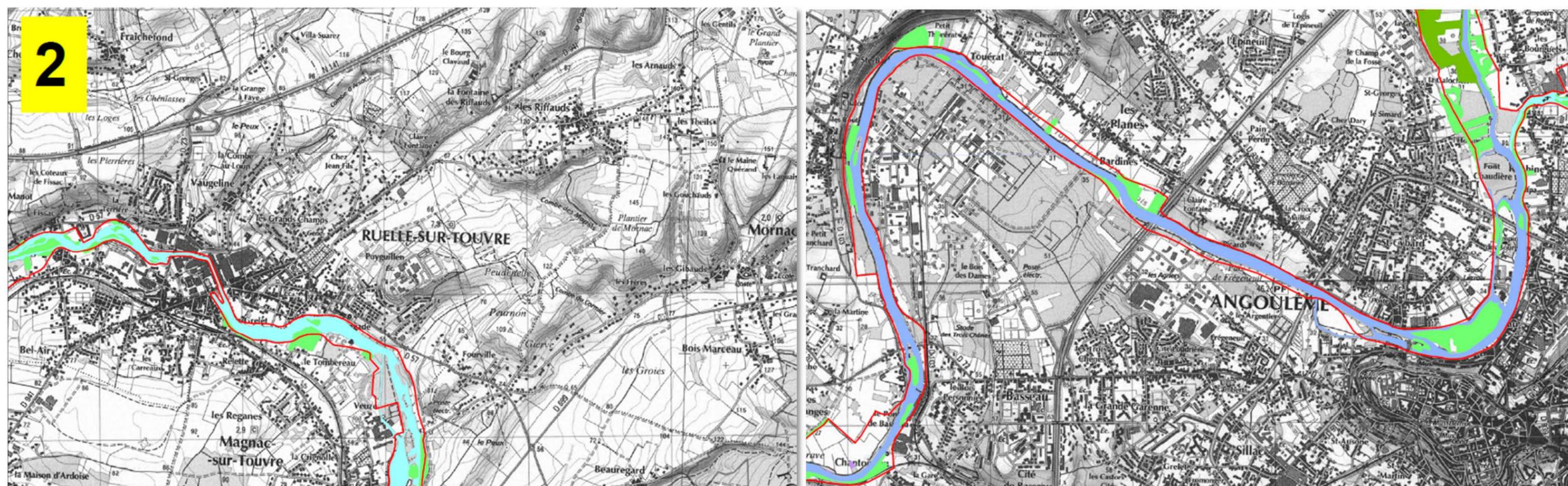
Le tableau ci-après présente les d'habitats d'intérêt communautaire rencontrés sur le Site d'Intérêt Communautaire. Sont notés en gras les habitats d'intérêt prioritaire.

Tableau 66 – Habitats d'intérêt communautaire rencontrés sur le site

Habitats inscrits à l'annexe I - Directive Habitats	Superficie (ha)	Conservation	Evaluation globale
3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	53,73		
3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	53,73		
6110 : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	53,73	Moyenne / réduite	Bonne
6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	53,73	Moyenne / réduite	Bonne
6220 : Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	53,73	Moyenne / réduite	Bonne
6410 : Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	53,73		
6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	161,19	Bonne	Bonne
7210 : Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	53,73		
7230 : Tourbières basses alcalines	53,73		
8310 : Grottes non exploitées par le tourisme	53,73	Bonne	Bonne
91E0 : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	429,84	Bonne	Bonne
9180 : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	53,73	Excellente	Bonne

Source : INPN, FSD NATURA 2000

HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE DANS LE SECTEUR D'ETUDE - SIC « VALLEE DE LA CHARENTE ENTRE ANGOULEME ET COGNAC ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS »



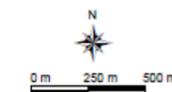
Légende :

- Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques (UE 3140-1)
- Rivières eutrophes dominées par des Renoncules et Potamots (UE 3260-5)
- Végétation des ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres (UE 3260-6)
- Junipérais planitiaires secondaires à Genévrier commun (UE 5130-2)
- Pelouses calcicoles méso-xérophiles sur calcaires tendres (UE 6210-12)
- Pelouses calcicoles acidoclines atlantiques (UE 6210-14)
- Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles (UE 6210-26)
- Pelouses hygrophiles paratourbeuses thermophiles subméditerranéennes (UE 6410-4)
- Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (UE 6430-1)
- Mégaphorbiaies mésotrophes développées sous peupleraie (UE 6430-1 x 83.321)
- Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (UE 6430-4)
- Végétations à Marisque (UE 7210*-1)
- Cladaie ayant envahi un bas-marais neutro-alkalin (UE 7210*-1 x 7230-1)
- Forêt de pentes du Tilio-Acerion (UE 9180*)
- Aulnaies à hautes herbes (UE 91E0*-11)
- Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux (UE 91E0*-8)
- formation proche des Frênaies-ormaies atlantiques (UE 91E0*-9)
- Frênaies-ormaies reconstituées sous peupleraies non gérées (UE 91E0*-9 x 83.321)
- Chênaies vertes aquitaniennes (UE 9340-10)

Habitats ponctuels :

- ✕ Végétation des rivières eutrophes (UE 3260-5)
- ✕ Végétation des berges vaseuses à Bident (UE 3270-1)
- ✕ Mégaphorbiaies mésotrophes (UE 6430-1)
- ✕ Mégaphorbiaies eutrophes (UE 6430-4)
- ✕ Grottes non exploitées par le tourisme (UE 8310)

□ Périmètre Natura 2000 initial



Source : Document d'objectifs du site « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents ». Biotope, 2009

2.3. Espèces d'intérêt communautaire

Le tableau ci-après présente les espèces d'intérêt communautaire rencontrées sur le Site d'Intérêt Communautaire. Sont notées en gras les espèces d'intérêt communautaire prioritaire.

Tableau 67 – Espèces d'intérêt communautaire rencontrées sur le site

Espèces inscrits à l'annexe II - Directive Habitats	Conservation	Isolement	Evaluation globale
Invertébrés			
Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i>	Bonne	population non isolée	Significative
Agrion de mercure, <i>Coenagrion mercuriale</i>	Bonne	population non isolée	Significative
Poissons			
Lamproie de Planer, <i>Lampetra planeri</i>	Bonne	population non isolée	Bonne
Reptiles			
Cistude d'Europe, <i>Emys orbicularis</i>	Moyenne/réduite	population (presque) isolée	Bonne
Mammifères			
Rhinolophus hipposideros	Bonne	population non isolée	Significative
Rhinolophus ferrumequinum	Bonne	population non isolée	Significative
Loutre d'Europe, <i>Lutra</i>	Bonne	population non isolée	Bonne
Vison d'Europe, <i>Mustela lutreola</i>	Bonne	population non isolée, mais en marge de son aire de répartition	Bonne

Source : INPN, FSD NATURA 2000

Cistude d'Europe, *Emys orbicularis*



Source : SCE – hors zone d'étude

Agrion de mercure, *Coenagrion mercuriale*



Source : SCE – hors zone d'étude

2.4. Enjeux de conservation du Site d'Intérêt Communautaire

La pollution des eaux, la banalisation des paysages, l'assèchement des zones humides du lit majeur, la transformation des prairies naturelles et semi-naturelles en cultures, la généralisation de la populiculture, les niveaux d'étiage critiques, le développement de l'urbanisation et des infrastructures routières sont les activités et les menaces qui pèsent sur la conservation de ce Site d'Intérêt Communautaire.

3. Description du Site d'Intérêt Communautaire proposé pour Vallées calcaires péri-angoumoises

3.1. Présentation générale

Le site correspond à un complexe de trois petites vallées (Anguienne, Eaux Claires et Charreau) entaillées dans les calcaires durs du Crétacé au Sud d'Angoulême. Les éléments géomorphologiques les plus remarquables sont constitués par des falaises calcaires (près de 10 kilomètres de linéaire cumulé) dominant des versants pentus couverts de pelouses et de bois thermophiles et séparés par des plateaux à sol squelettique. Quelques grottes et de nombreuses carrières souterraines abandonnées ajoutent à l'intérêt et l'originalité du site.

Il constitue un des sites régionaux majeurs pour les complexes de végétation xérophile calcicole. Sa richesse floristique exceptionnelle est marquée par un fort contingent d'espèces méditerranéennes-montagnardes, souvent en limite d'aire ou en aire disjointe. Les complexes de pelouses que le site abrite présentent une remarquable diversité phytosociologique favorisée par une géomorphologie très originale en contexte de plaine. Ces groupements liés aux pelouses occupent en outre des surfaces inhabituellement importantes pour la région et sont dans un bon état de conservation.

Les nombreuses cavités naturelles ou artificielles (anciennes carrières souterraines) abritent une population diversifiée de chiroptères (11 espèces recensées), mais les effectifs respectifs de ces espèces restent peu importants.

Le site accueille des populations de Rhopalocères (papillons diurnes) très riches notamment au niveau des pelouses. Parmi les espèces rencontrées, certaines sont en déclin dans l'Ouest de la France. La faune des Orthoptères et des Odonates est également très intéressante.

3.2. Habitats d'intérêt communautaire

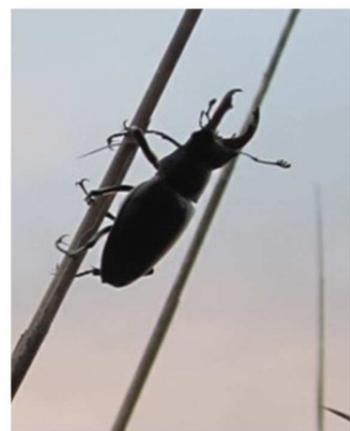
Le tableau ci-après présente les d'habitats d'intérêt communautaire rencontrés sur le Site d'Intérêt Communautaire. Sont notés en gras les habitats d'intérêt prioritaire.

Tableau 68 – Habitats d'intérêt communautaire rencontrés sur le site

Habitats inscrits à l'annexe I - Directive Habitats	Superficie (ha)	Conservation	Evaluation globale
3140 : Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	0		
3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	16,54	Bonne	Bonne
3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	0	Moyenne/réduite	Bonne
5110 : Formations stables xérophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)	0	Bonne	Bonne
6110 : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'<i>Alyso-Sedion albi</i>	16,54	Bonne	Bonne
6220 : Parcours sub-steppe de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	16,54	Bonne	Bonne
6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	16,54	Moyenne/réduite	Significative
7210 : Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	0	Moyenne/réduite	Significative
8210 : Pentas rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	16,54	Bonne	Bonne
8310 : Grottes non exploitées par le tourisme	0	Bonne	Significative
91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)	33,08	Moyenne/réduite	Significative
9340 : Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	16,54	Bonne	Excellente

Source : INPN, FSD NATURA 2000

Lucane Cerf-volant, *Lucanus cervus*



Source : SCE – hors zone d'étude

Cuivré des marais, *Lycaena dispar*



Source : BIOTOPE – DOCOB SIC n°FR5400413

3.3. Espèces d'intérêt communautaire

Le tableau ci-après présente les espèces d'intérêt communautaire rencontrées sur le Site d'Intérêt Communautaire (aucune d'intérêt prioritaire).

Tableau 69 – Espèces d'intérêt communautaire rencontrées sur le site

Espèces inscrits à l'annexe II - Directive Habitats	Conservation	Isolement	Evaluation globale
Invertébrés			
Agrion de mercure, <i>Coenagrion mercuriale</i>	Bonne	population non isolée	Bonne
Cuivré des marais, <i>Lycaena dispar</i>	Moyenne/réduite	population non isolée	Significative
Lucane Cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i>	Bonne	population non isolée	Bonne
Azuré de la sanguisorbe, <i>Phengaris teleius</i>	Moyenne/réduite	Population (presque) isolé	Significative
Poissons			
Chabot, <i>Cottus gobio</i>	Bonne	population non isolée	Significative
Mammifères			
Petit rhinolophe, <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Moyenne/réduite	population non isolée	Significative
Grand rhinolophe, <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Moyenne/réduite	population non isolée	Significative
Barbastelle, <i>Barbastella barbastellus</i>	Moyenne/réduite	population non isolée	Significative
Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i>	Moyenne/réduite	population non isolée	Significative
Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i>	Moyenne/réduite	population non isolée	Significative
Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i>	Moyenne/réduite	population non isolée	Significative
Grand murin, <i>Myotis myotis</i>	Moyenne/réduite	population non isolée	Significative

Source : INPN, FSD NATURA 2000

3.4. Enjeux de conservation du Site d'Intérêt Communautaire

La proximité immédiate d'une agglomération importante génère une multitude de menaces actives ou potentielles :

- Création ou extension de zones industrielles et d'activités commerciales, constructions d'habitations, réalisation d'infrastructures de loisirs - golf, étangs d'agrément, carrières ;
- Utilisation de tout ou partie du site comme zone récréative majeure : dégradation des pelouses par le passage répété de motos tout-terrain, surfréquentation des falaises par les alpinistes amateurs, dérangement des chauves-souris dans les anciennes carrières souterraines, circulation automobile accrue etc.

A ces menaces péri-urbaines s'ajoutent celles inhérentes au processus d'intensification agricole qui concerne le fond des 3 vallées : mise en culture d'habitats semi-naturels (prairies), défrichement des lambeaux relictuels de forêt alluviale et remplacement par des cultures de peupliers, dégradation de la qualité des milieux aquatiques.

4. EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DES SIC

4.1. Evaluation des incidences lors de la phase travaux

Aucun travaux ne sera réalisé à l'intérieur de périmètres des deux sites NATURA 2000, limitant de ce fait les impacts sur ces zones.

Néanmoins, la phase de travaux, en raison des risques d'entraînement de fines et de pollutions accidentelles vers le réseau hydrographique de la Charente constitue une phase critique pour la préservation de ces milieux aquatiques, de la faune, de la flore et des habitats qui y sont associés.

La réalisation progressive limite considérablement les risques de pollutions importantes. En outre, les travaux qui seront réalisés à proximité des vallées inscrites à l'intérieur du périmètre du Site NATURA 2000 sont de faible envergure puisqu'ils ne correspondent qu'à l'aménagement de stations (stations Pont Basseau et Voie Ferrée à proximité de la Charente respectivement sur les communes d'Angoulême et de Fléac ou les stations Fonderie et Wilson à proximité de la Touvre sur la commune de Ruelle-sur-Touvre).

Ainsi, les travaux ne seront pas à l'origine d'une dégradation significative de la qualité des eaux du réseau hydrographique de la Charente susceptibles d'y modifier de manière significative et durable les conditions écologiques y régnant, et ce d'autant que des mesures seront mises en œuvre lors des travaux pour limiter au maximum le risque de pollution fortuite (**Cf. Mesures destinées à réduire le risque de pollution des eaux – Point 2 du Chapitre V de la présente étude d'impact**). Aucun impact notable n'est ainsi à attendre de la phase travaux sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire (mammifères semi-aquatiques, Cistude d'Europe, Agrion de mercure, Lamproie de planer) associés au réseau hydrographique de la Charente.

Les vallées calcaires péri-angoumoises inscrites dans le réseau NATURA 2000 ne peuvent être en revanche concernées par le risque de pollution lors de la phase travaux, du fait de leur situation en amont des secteurs d'intervention. Les travaux, situés en zone urbaine ou périurbaine et en dehors du périmètre défini pour ce site NATURA 2000, ne sont pas de nature à perturber ou impacter les habitats et espèces liés à ces vallées calcaires.

Hormis le risque faible de pollution, la réalisation des travaux nécessaires à la réalisation du projet de BHNS n'affectera en aucune manière les habitats d'intérêt communautaire, identifiés au niveau des Sites d'Intérêt Communautaire, et ne conduira pas à la destruction ou à la perturbation des espèces d'intérêt communautaire qui y sont recensées.

4.2. Evaluation des incidences à terme en phase d'exploitation

4.2.1. Effet d'emprise

Situé en dehors des périmètres définis pour les Sites d'Intérêt Communautaire proposé pour la vallée de la Charente et pour les vallées calcaires péri-angoumoises, le projet de BHNS n'engendrera aucun impact direct sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui y ont été identifiés (absence d'effet d'emprise et de destruction directe).

4.2.2. Incidences des rejets issus des surfaces imperméabilisées

Le projet de BHNS du GrandAngoulême s'inscrivant en zone urbaine et périurbaine concerne principalement le réaménagement de surfaces déjà imperméabilisées. Sa réalisation ne modifiera donc pas au niveau de ces surfaces réaménagées les apports vers les milieux aquatiques superficiels, et notamment ceux liés au site NATURA 2000 de la Charente et de ses affluents

La mise en œuvre des lignes de BHNS devrait aboutir à terme à une réduction du flux automobile sur les itinéraires concernés en raison du report modal. Cette réduction se traduira ainsi par une diminution de la pollution générée par ce trafic et accumulée au niveau des revêtements. Les eaux de pluie ruisselant sur les surfaces ainsi réaménagées devraient ainsi entraîner à terme vers les milieux récepteurs des flux de pollution moins importants (pollution chronique).

Le projet prévoit un tronçon en tracé neuf au niveau du secteur de l'Hôpital de Girac sur la commune de Saint-Michel et un parking relais sur des terrains aujourd'hui non imperméabilisés sur la commune d'Angoulême. Les faibles superficies d'apport que représentent ces nouvelles surfaces imperméabilisées limitent l'ampleur des incidences des rejets pluviaux sur la qualité des eaux des milieux récepteurs. Un prétraitement des eaux pluviales issues des surfaces qui seront imperméabilisées sera néanmoins mis en œuvre et permettra de réduire de telles incidences pour les milieux aquatiques.

Ainsi, les rejets d'eaux pluviales issues des aménagements du BHNS ne seront pas à l'origine d'une dégradation significative de la qualité du réseau hydrographique de la Charente et de ses affluents intégrés au réseau NATURA 2000. Les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire associés à ce réseau hydrographique et présentés dans cette présente note ne seront pas impactés de manière significative et durable par le projet.

Situées du point de vue topographique en amont du projet, les vallées calcaires péri-angoumoises inscrites dans le réseau NATURA 2000 ne sont pas concernées par les rejets pluviaux issus des surfaces aménagées ou réaménagées dans le cadre du BHNS du GrandAngoulême.

5. CONCLUSION

Le projet de BHNS du GrandAngoulême ne conduira, que ce soit en phase travaux ou en phase d'exploitation, à aucune destruction ou dégradation d'habitats d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation des Sites d'Intérêt Communautaire proposé pour la Charente et ses affluents et les vallées calcaires péri-angoumoises et n'affectera pas les espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire qui y sont recensées.

Le projet de par sa situation, sa nature et de par les mesures mises en œuvre pour réduire les incidences des rejets pluviaux issus de nouvelles surfaces imperméabilisées ne remettra pas en cause le fonctionnement des écosystèmes de la Charente et des vallées calcaires péri-angoumoises et n'aura aucune incidence sur la conservation de ces sites NATURA 2000.